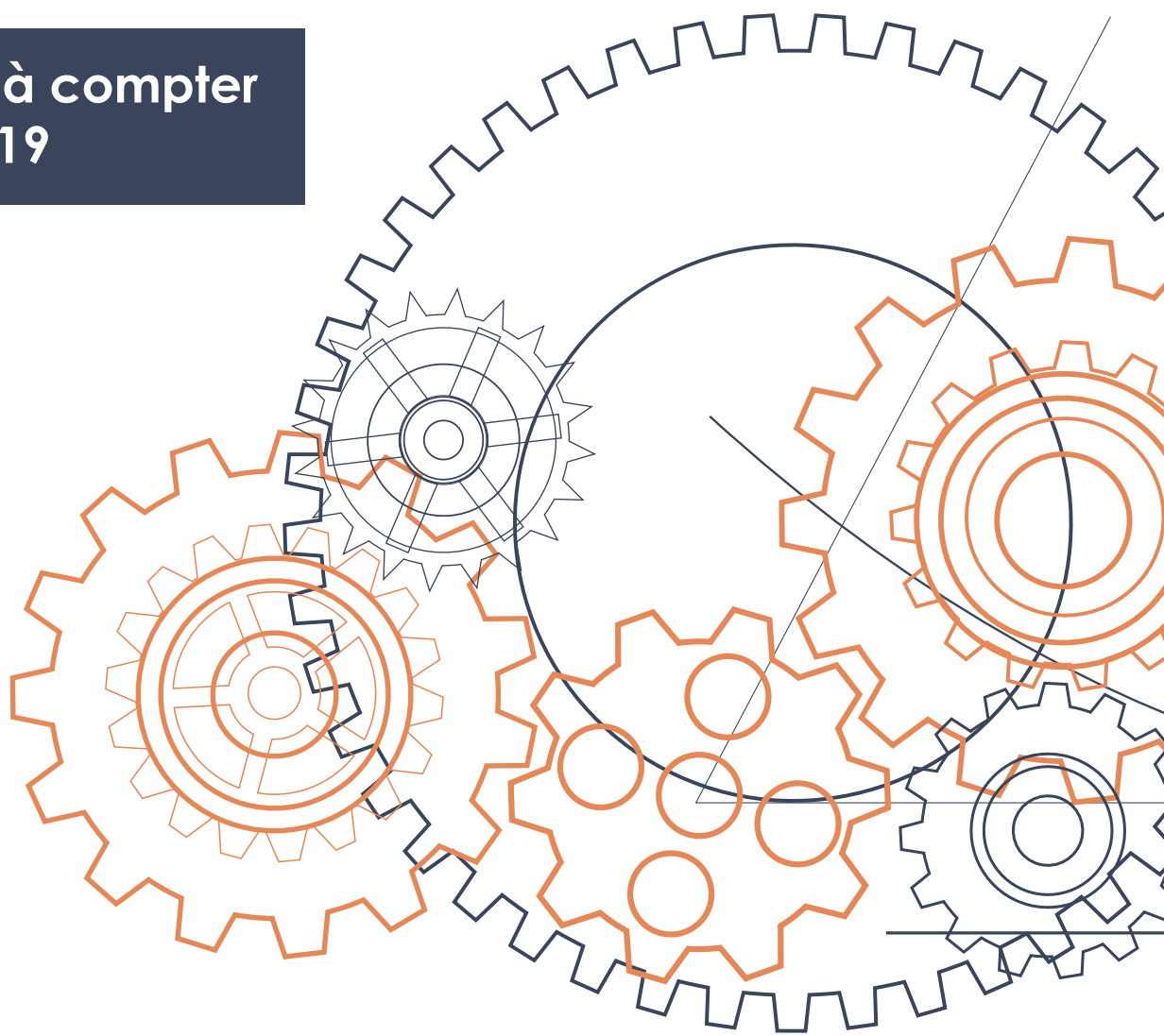


Guide de mise en œuvre du
**programme du secondaire
deuxième cycle de la C.-B.**

de la 10^e à la 12^e année

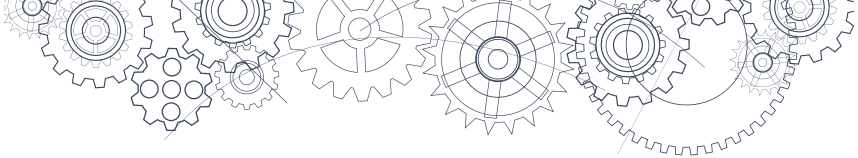
**Applicable à compter
de juillet 2019**



COLOMBIE-
BRITANNIQUE

Ministère de
l'Éducation

Décembre 2018



MESSAGE DU MINISTRE

Le système d'éducation de la Colombie-Britannique (C.-B.) figure systématiquement parmi les meilleurs au monde, et son excellence est reconnue à l'échelle mondiale. La réussite des élèves est notre objectif premier, et c'est en cultivant un leadership solide et un enseignement de qualité dans les écoles, en maintenant des normes strictes, ainsi qu'en faisant le suivi de nos progrès et de nos réalisations de manière à continuellement y apporter des améliorations que nous arrivons à atteindre cet objectif. Nous favorisons davantage la réussite des élèves en présentant de nouveaux programmes d'études dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle de la Colombie-Britannique, qui doteront les élèves de la 10^e à la 12^e année des compétences dont ils auront besoin à l'avenir pour s'adapter et réussir.

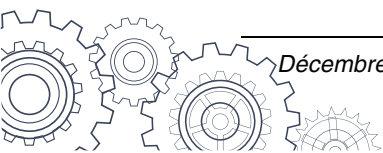
Le monde dans lequel nous vivons se transforme rapidement et profondément. Avant de prendre leur retraite, les élèves d'aujourd'hui exerceront vraisemblablement plusieurs professions différentes, dans des milieux de travail et des secteurs d'activité très différents de ceux que nous connaissons de nos jours. Pour que ces élèves puissent réussir, nous devons leur enseigner à ne jamais cesser d'apprendre, à accueillir la technologie à bras ouverts et à développer des compétences qui sont utiles dans toutes les professions, comme la communication, la collaboration et la pensée critique.

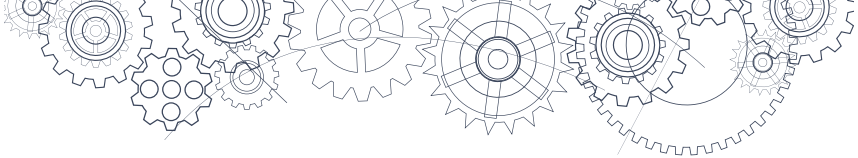
Le Ministère a travaillé avec des éducateurs, des conseils scolaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs de divers secteurs à l'actualisation du programme du secondaire deuxième cycle de la Colombie-Britannique, afin de faire en sorte que les élèves aient les meilleures chances de réussite possible dans l'avenir. Lorsque des diplômés de la Colombie-Britannique nous ont dit ce qu'ils souhaitaient, nous les avons écoutés; ce programme aidera les élèves à développer pleinement leur potentiel et à voir leurs attentes comblées.

Le programme du secondaire deuxième cycle apportera un soutien aux élèves tout au long des dernières années de leurs études secondaires. Grâce à des programmes d'études solides, les élèves maîtriseront des compétences de base comme la lecture, l'écriture et les mathématiques, tout en développant un éventail d'autres compétences prisées des employeurs et des établissements d'enseignement postsecondaire : créativité, capacité d'analyse, esprit d'entreprise, compétences en leadership, introspection et conscience sociale, compétences numériques et techniques. Les normes et l'évaluation de l'apprentissage demeureront strictes, tout en appuyant les élèves dans leurs choix.

Tous ces éléments des programmes d'études et du programme du secondaire deuxième cycle (de la 10^e à la 12^e année) de la C.-B. soutiennent notre mandat de veiller à ce que les élèves deviennent des citoyens instruits. Les élèves apprendront à percevoir le monde sous différents angles et ainsi, à comprendre des visions du monde diverses, y compris les perspectives autochtones. On les encouragera également à prendre en charge leur santé, leur apprentissage et leur croissance personnelle, afin qu'ils puissent contribuer à une société saine et à une économie viable, et y jouer un rôle actif.

Nous vivons en ce moment une période stimulante pour les élèves de la Colombie-Britannique. Dans le cadre de ce programme, et avec l'aide attentive de leurs enseignants et des responsables de leur école, tous les élèves auront l'occasion de réfléchir à leur avenir et de tracer la voie de leur réussite. J'offre mes meilleurs vœux de succès présent et à venir à tous les élèves du secondaire deuxième cycle.





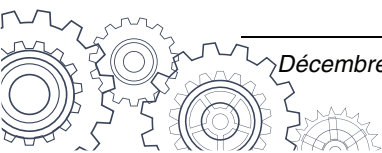
En bref

Ce qui a changé

- 1. Programmes d'études** – plus souples et plus axés sur l'élève, l'accent étant placé sur les grandes idées, les compétences essentielles et les normes d'apprentissage; les connaissances et les perspectives autochtones occupent une place plus importante dans les programmes d'études.
- 2. Nouvelles structures de cours** (voir le sommaire dans les pages qui suivent) :
 - i. Des cours de 8 crédits d'éducation à la carrière offerts sous forme d'options flexibles, y compris un projet de fin d'études.
 - ii. Des cours conçus pour faciliter l'utilisation de méthodes d'enseignement diverses et pour être accessibles à tous les élèves.
 - iii. L'éducation sanitaire combinée à l'éducation physique.
- 3. Trois nouvelles évaluations du Ministère pour le programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.** – deux évaluations de la littératie et une évaluation de la numératie en fonction des nouveaux programmes d'études.
- 4. Mise à jour des lignes directrices approuvées par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante** en fonction des nouveaux programmes d'études.

Ce qui reste tel quel

1. Des normes curriculaires élevées et centrées sur les compétences essentielles (lecture, écriture et mathématiques).
2. Un diplôme de 80 crédits (52 pour les cours obligatoires et 28 pour les cours à option), qui couvre un large éventail de matières.
3. Des notes exprimées en lettres et en pourcentage sur les bulletins et les relevés de notes officiels de chaque cours.
4. Pas de changements aux règles visant les études autonomes dirigées, les attestations d'études extérieures, la réclamation de crédits, les cours à double reconnaissance de crédits, les équivalences de crédits et les bourses d'études.





Structure des programmes d'études

1 L'accent est placé sur un apprentissage souple et axé sur l'élève. Des options personnalisées permettent à l'élève de participer au choix du contenu du cours. Une démarche pratique fondée sur le questionnement encourage l'élève à assumer une plus grande part de responsabilité dans son apprentissage.

Les enseignants ont plus de flexibilité à l'égard de la création de milieux d'apprentissage pertinents, stimulants et novateurs, ce qui favorise les contextes locaux et l'apprentissage adapté au milieu de l'élève.

Le présent document est un guide succinct conçu pour aider les élèves, les parents, les enseignants et les administrateurs dans la mise en œuvre du nouveau programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.

Pour des renseignements plus détaillés, voir le [Guide sur les politiques du programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.](#)

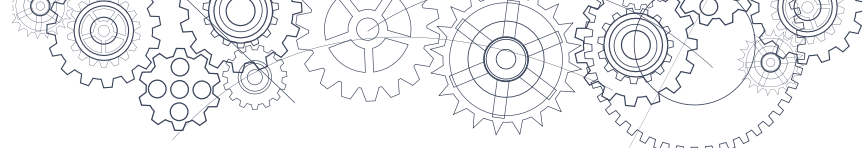
2 La structure des programmes d'étude présente des composantes communes, quelle que soit la matière enseignée. Ces composantes œuvrent ensemble au service d'un apprentissage approfondi.

- **Compétences essentielles** (ce que l'élève sera en mesure de démontrer) – compétences intellectuelles, personnelles et sociales démontrées dans l'ensemble des matières du programme d'études.
- **Grandes idées** (ce que l'élève comprendra) – généralisations, notions, concepts clés.
- **Normes d'apprentissage – Compétences disciplinaires** (ce que l'élève sera en mesure de démontrer) – techniques, stratégies, démarches démontrées dans une matière du programme d'études.
- **Normes d'apprentissage – Contenu** (ce que l'élève saura) – connaissances et sujets essentiels.

3 Cette structure fournit à l'élève une bonne base sur le plan des compétences essentielles, lesquelles sont influencées par des changements technologiques et des changements à l'échelle mondiale. Au nombre de ces compétences figurent les habiletés intellectuelles, personnelles et sociales que les élèves doivent développer pour réussir dans leur vie postscolaire et pour devenir des citoyens instruits.

Les compétences essentielles sont intégrées aux normes d'apprentissage des programmes d'études. Elles sont en jeu lorsque l'élève est occupé à « faire », quel que soit le domaine d'apprentissage. Ensemble, les bases en littératie et en numératie et les compétences essentielles contribuent au développement de citoyens instruits. Les compétences essentielles sont :

- **La communication** – l'ensemble des aptitudes que les élèves utilisent pour transmettre et échanger de l'information, des expériences et des idées, en vue d'explorer le monde qui les entoure ainsi que pour comprendre et utiliser de manière efficace les médias numériques.
- **La réflexion** – les connaissances, les compétences et les processus associés au développement intellectuel.
- **Le comportement personnel et social** – l'ensemble des habiletés associées à l'identité de l'élève dans le monde, tant comme personne que comme membre de la collectivité et de la société.



4 Les cours ne sont pas conçus pour aiguiller les élèves vers des parcours plus faciles ou plus difficiles. Ils permettent l'utilisation de méthodes d'enseignement diverses, et tous les élèves ont accès à l'un ou l'autre de ces cours, quels qu'ils soient.

5 Les visions du monde, les perspectives et le contenu autochtones occupent une place importante dans tous les programmes d'études (de la maternelle à la 12^e année). Par exemple, l'apprentissage adapté au milieu de l'élève et l'accent placé sur les méthodes autochtones d'acquisition du savoir tiennent compte, dans les programmes d'études, des principes d'apprentissages des peuples autochtones.

6 Les compétences en littératie et en numératie sont développées dans toutes les matières. Une attention particulière est portée à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, considérées comme les compétences essentielles pour tous les élèves, y compris au secondaire deuxième cycle.

Structure des cours

7 Options élargies pour les cours dans chaque matière. Les options de cours présentent une grande diversité et tiennent compte des tendances émergentes ainsi que des préférences de l'élève.

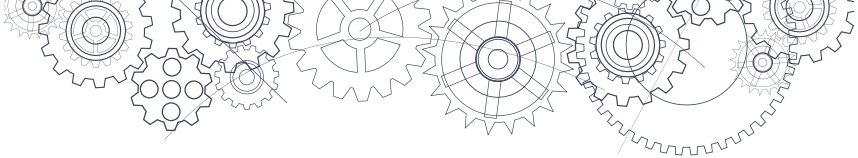
a) Les cours English Language Arts et English First Peoples : 12 crédits obligatoires (4 crédits par année scolaire) pour l'obtention du diplôme. Choix offert aux élèves : 9 cours en 10^e année, 8 cours en 11^e année et 7 cours en 12^e année. Tous les élèves doivent suivre l'un ou l'autre des cours English Studies 12 ou English First Peoples 12 pour obtenir le diplôme. Une plus grande flexibilité et des options supplémentaires sont offertes aux élèves en ce qui concerne les cours du programme English Language Arts 10, qui peuvent prendre la forme de deux cours de 2 crédits chacun.

b) Français langue première : 12 crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme. Choix offert aux élèves : 3 cours en 10^e année, 3 cours en 11^e année et 1 cours en 12^e année. Une plus grande flexibilité et des options supplémentaires sont offertes aux élèves en ce qui concerne les cours des programmes Français langue première 10 et 11.

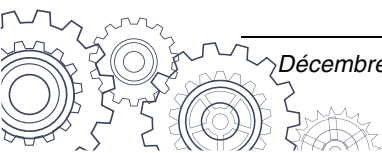
Français langue seconde-immersion : 12 crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme. Choix offert aux élèves : 1 cours en 10^e année, 4 cours en 11^e année et 5 cours en 12^e année, y compris un cours obligatoire et 4 cours à option de 4 crédits chacun.

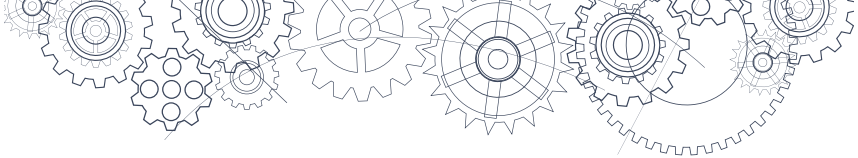
c) Mathématiques : 8 crédits obligatoires de la 10^e à la 12^e année pour l'obtention du diplôme (4 crédits en 10^e année et 4 crédits en 11^e ou en 12^e année). Des options supplémentaires sont offertes aux élèves de la 10^e à la 12^e année, notamment Géométrie 12, Histoire des mathématiques 11 et Informatique 12.

d) Sciences : 8 crédits obligatoires de la 10^e à la 12^e année pour l'obtention du diplôme (4 crédits en 10^e année et 4 crédits en 11^e ou en 12^e année). Des options supplémentaires sont offertes aux élèves de 11^e et de 12^e année, notamment Sciences spécialisées 12, Sciences et citoyens 11, et Sciences de l'environnement 11 et 12.

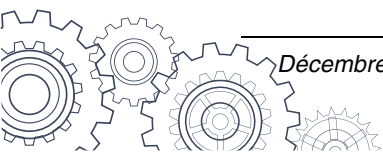


- e) Sciences humaines** : 8 crédits obligatoires de la 10^e à la 12^e année pour l'obtention du diplôme (4 crédits en 10^e année et 4 crédits en 11^e ou en 12^e année). Des options supplémentaires sont offertes aux élèves de 11^e et de 12^e année, notamment Exploration en sciences humaines et sociales 11, Études des génocides 12, Études asiatiques 12 et Études autochtones contemporaines 12. Les options supplémentaires offrent une plus grande flexibilité dans la sélection des cours de sciences humaines qui procurent des crédits en vue de l'obtention du diplôme.
- f) Langues** : 9 langues harmonisées avec le modèle du programme d'études : Langage ASL, Français de base, Allemand, Italien, Japonais, Coréen, Mandarin, Pendjabi et Espagnol. Le Ministère met à jour le modèle des programmes d'études, afin que des langues supplémentaires puissent être mises au point localement.
- Langues autochtones** : Le Ministère met à jour le modèle pour l'enseignement de langues autochtones.
- g) Éducation artistique** : 4 crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme, soit en Éducation artistique ou en Conception, compétences pratiques et technologies, ou encore en une combinaison des deux disciplines; offert sous forme de cours de 2 crédits ou de 4 crédits chacun en 10^e année, et sous forme de cours de 4 crédits chacun en 11^e et en 12^e année, selon l'école. Des options supplémentaires sont offertes aux élèves en danse, en art dramatique, en musique et en arts visuels, de la 10^e à la 12^e année.
- h) Conception, compétences pratiques et technologies** : 4 crédits obligatoires en Conception, compétences pratiques et technologies ou en éducation artistique, ou encore en une combinaison des deux disciplines, pour l'obtention du diplôme; offert sous forme de cours de 2 crédits ou de 4 crédits chacun en 10^e année, et sous forme de cours de 4 crédits chacun en 11^e et en 12^e année, selon l'école. Des options supplémentaires sont offertes aux élèves en Conception médiatique, en Études commerciales, en Économie domestique et gastronomie, en Études technologiques et en Technologies de l'information et des communications, de la 10^e à la 12^e année.
- i) Éducation au choix de carrière et de vie** : 8 crédits d'éducation à la carrière obligatoires pour l'obtention du diplôme, en deux cours : Éducation au choix de carrière et de vie (ECCV) et Liens avec la vie personnelle et professionnelle (LVPP) :
- Aucune année scolaire n'est attribuée aux cours ECCV et LVPP, ce qui permet une plus grande flexibilité.
 - Ces cours peuvent être suivis sous la forme d'un cours de 4 crédits ou de deux cours de 2 crédits chacun.
 - Une note finale sera donnée pour le cours LVPP (par opposition à la mention « Satisfait à l'exigence » dont on se servait dans le programme « Transition vers l'après-secondaire »).
 - Le cours LVPP comporte un bloc de 30 heures d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie.
 - Il comprend également un projet de fin d'études.





- j) Expérience de travail et stage de formation :** L'élève peut obtenir des crédits en vue de l'obtention du diplôme pour des heures de travail effectuées dans des circonstances de travail réelles, y compris dans des situations où le travail de l'élève, rémunéré ou non, correspond à son cheminement scolaire et son plan de carrière. Le Ministère met à jour les guides sur les programmes pour qu'ils tiennent compte des programmes d'études, y compris en ce qui concerne les normes d'apprentissage et la flexibilité accrue.
- k) Éducation physique et santé :** L'éducation sanitaire est combinée à l'éducation physique. Des options supplémentaires sont offertes aux élèves de 11^e et de 12^e année. La composante « activité physique quotidienne » est intégrée au programme d'études et n'est plus une exigence indépendante en vue de l'obtention du diplôme.





Évaluation

Le Ministère a mis en place trois nouvelles évaluations du Ministère en vue de l'obtention du diplôme qui sont harmonisées avec les nouveaux programmes d'études. Ces évaluations fournissent des données à l'ensemble du réseau (écoles, conseils scolaires et province) sur le rendement des élèves en littératie et en numératie, et elles fournissent aux élèves une rétroaction sur leur niveau de maîtrise dans ces deux aspects.

Tous les cours sont pleinement évalués en classe, à la discrétion des enseignants, et l'évaluation formative est privilégiée.

8 *Évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme*

- Trois évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme, qui portent sur la littératie et la numératie, font partie des exigences pour l'obtention du diplôme.
- Le Ministère a commencé à mettre en application l'évaluation de la numératie en janvier 2018. L'évaluation de la littératie pour la 10^e année sera mise en œuvre en 2019-2020, et l'évaluation de la littératie pour la 12^e année le sera en 2020-2021.
- Voici les règles associées à ces nouvelles évaluations :
 - Elles sont une exigence pour l'obtention du diplôme.
 - Elles sont indépendantes (aucun lien avec un cours particulier).
 - Les élèves sont censés se soumettre à l'évaluation de leur numératie en 10^e année.
 - Les élèves sont censés se soumettre à l'évaluation de leur littératie en 10^e année, puis de nouveau en 12^e année.
 - Les élèves doivent réussir chacune de ces évaluations pour obtenir le diplôme. Ils pourront se soumettre de nouveau à chacune des évaluations pour améliorer leurs résultats.
 - L'évaluation est notée en fonction d'une échelle de maîtrise.
 - Pour chacune de ces évaluations, c'est le meilleur résultat de l'élève qui sera inscrit sur son relevé de notes final.

Transmission des résultats des élèves

- ### 9
- Il n'y a aucun changement prévu dans la politique de transmission des résultats des élèves, de la 10^e à la 12^e année, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.
 - Des notes exprimées en lettres et en pourcentage figurent encore sur les bulletins et les relevés de notes officiels de chaque cours.
 - Les évaluations du Ministère en vue de l'obtention du diplôme portant sur la littératie et la numératie sont notées en fonction d'une échelle de maîtrise.

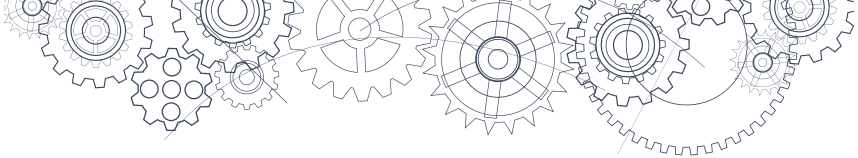
À l'heure actuelle, le Ministère procède à la révision du Guide sur les procédures de 2019-2020, afin que celui-ci tienne compte des nouvelles procédures associées aux politiques actualisées du programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B. La version révisée du Guide sera publiée en août 2019.



Exigences relatives à l'obtention du diplôme

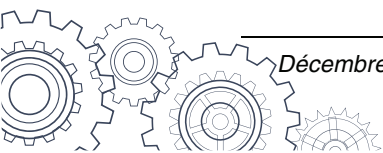
10

- A Tous les élèves doivent obtenir au moins 80 crédits (52 pour les cours obligatoires et 28 pour les cours à option).
- Il y a trois évaluations provinciales indépendantes obligatoires : une évaluation de la numératie en 10^e année, et deux évaluations de la littératie : la première en 10^e année et la seconde en 12^e année.
- L'élève doit récolter 8 crédits d'éducation à la carrière, en deux cours, pour obtenir le diplôme.
- Il n'y a pas de changement dans les bourses d'études pour les finissants.
- Il n'y a pas de changements aux règles visant les études autonomes dirigées, les attestations d'études extérieures, la réclamation de crédits, les cours à double reconnaissance de crédits et les équivalences de crédits.
- Les cours approuvés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante doivent maintenant faire l'objet d'une révision régulière qui tient compte des nouvelles lignes directrices approuvées par le conseil ou l'autorité : le 1^{er} juillet 2018 (10^e année) et le 1^{er} juillet 2019 (11^e et 12^e année).
- Les exigences visant l'obtention du diplôme pour les élèves des programmes Français langue première et Français langue seconde – immersion qui reçoivent deux diplômes (le diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique, ou diplôme Dogwood et le diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique, ou diplôme Cornouiller) restent inchangées.

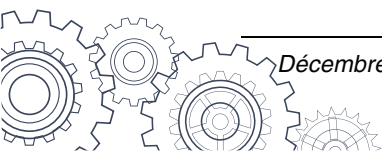


Calendrier de la mise en œuvre

	2018/19	2019/20	2020/21
* Le nouveau programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B. s'applique aux élèves qui terminent leurs études secondaires après le 30 juin 2018.			
Programmes d'études provinciaux de la 10^e à la 12^e année	Entrée en vigueur des nouveaux programmes d'études provinciaux de 10 ^e année (juillet 2018) Mise à l'essai des nouveaux programmes d'études provinciaux de 11 ^e et de 12 ^e année (juillet 2018)	Entrée en vigueur des nouveaux programmes d'études provinciaux de 11 ^e et de 12 ^e année (juillet 2019)	La mise en œuvre se poursuit (améliorations périodiques)
Changements à la structure des cours des programmes d'études provinciaux	Fin du programme Planification 10 (juin 2018) Début du programme Éducation au choix de carrière et de vie (juillet 2018)	Fin du programme Transition vers l'après-secondaire (juin 2019) Début du programme Liens avec la vie personnelle et professionnelle (qui comprend un projet de fin d'études) (juillet 2019) Le cours Liens avec la vie personnelle et professionnelle sera noté une fois terminé (harmonisation avec l'arrêté sur la transmission des résultats des élèves) (juillet 2019)	
	Abandon de l'exigence relative à l'activité physique quotidienne en 10 ^e année (juillet 2018) L'activité physique quotidienne est maintenant intégrée au nouveau programme Éducation physique et santé pour les élèves de la maternelle à la 10 ^e année	Abandon de l'exigence relative à l'activité physique quotidienne en 11 ^e et en 12 ^e année (juillet 2019) Cette exigence n'est plus distincte dans le cadre du programme Transition vers l'après-secondaire (puisque ce programme prend fin) (juin 2019)	
	Tous les cours de sciences humaines de la 11 ^e et de la 12 ^e année satisfont aux exigences visant l'obtention du diplôme (juillet 2018)		
Changements aux options de crédits supplémentaires	Les cours approuvés par le conseil ou l'autorité scolaire pour la 10 ^e année sont harmonisés à la structure des programmes d'études provinciaux (juillet 2018)	Les cours approuvés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante pour la 11 ^e et la 12 ^e année tiennent compte de la structure des programmes d'études provinciaux (juillet 2019)	Des améliorations progressives aux règles visant les attestations d'études extérieures, les cours à double reconnaissance de crédits, les équivalences, la réclamation de crédits et les études autonomes dirigées en prévision de nouveaux changements au programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B. (juin 2021)



	2018/19	2019/20	2020/21
Évaluations du Ministère	La mise en œuvre de l'évaluation de la numératie se poursuit Évaluation de la numératie – novembre 2018, janvier 2019 et juin 2019	La mise en œuvre de l'évaluation de la numératie se poursuit	La mise en œuvre de l'évaluation de la numératie se poursuit
		L'évaluation de la littératie en 10^e année est une exigence pour l'obtention du diplôme à compter de l'année scolaire 2019-2020	La mise en œuvre de l'évaluation de la littératie en 10^e année se poursuit. L'évaluation de la littératie en 12^e année est une exigence pour l'obtention du diplôme à compter de l'année scolaire 2020-2021 Améliorations continues en vue d'harmoniser le programme d'évaluation de la C.-B. avec les compétences générales
Communication des progrès de l'élève			Adoption <i>possible</i> d'une nouvelle politique de transmission des résultats des élèves de la 10 ^e à la 12 ^e année
Bourses d'études et relevés de notes	Utilisation d'une échelle de notation pour les résultats de l'évaluation de la numératie sur le relevé de notes des élèves	Utilisation d'une échelle de notation pour les résultats de l'évaluation de la numératie et de l'évaluation de la littératie sur le relevé de notes des élèves (juin 2020) Harmonisation possible du programme de bourses avec les nouvelles évaluations du Ministère (juin 2019)	



Calendrier de la mise en œuvre

Évaluations du Ministère pour le programme du secondaire deuxième cycle

Si je suis en 9^e année...
<ul style="list-style-type: none">• En 2018-2019 (9^e année) – Aucune évaluation du Ministère• En 2019-2020 (10^e année) – Évaluation de la numératie et de la littératie de 10^e année• En 2020-2021 (11^e année) – Aucune évaluation du Ministère• En 2021-2022 (12^e année) – Évaluation de la littératie de 12^e année
Si je suis en 10^e année...
<ul style="list-style-type: none">• En 2018-2019 (11^e année) – Évaluation de la numératie de 10^e année• En 2019-2020 (11^e année) – Évaluation de la numératie de 10^e année (si l'élève n'a pas encore été évalué)• En 2020-2021 (12^e année) – Évaluation de la littératie de 12^e année
Si je suis en 11^e année...
<ul style="list-style-type: none">• En 2018-2019 (11^e année) – Évaluation de la numératie de 10^e année (si l'élève n'a pas encore été évalué)• En 2019-2020 (12^e année) – Évaluation de la numératie de 10^e année (si l'élève n'a pas encore été évalué)
Si je suis en 12^e année...
<ul style="list-style-type: none">• En 2018-2019 (12^e année) – Examen provincial du programme Language Arts 12• En 2018-2019 (12^e année) – Évaluation de la numératie de 10^e année (si l'élève n'a pas encore été évalué et s'il n'a pas passé l'examen provincial de Mathématiques 10)

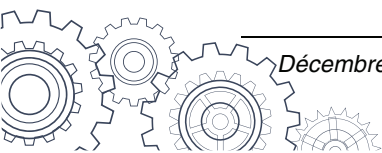
Éducation au choix de carrière et de vie

Pour l'année scolaire 2018-2019, les cours d'éducation à la carrière ci-après sont donnés dans toutes les écoles de la Colombie-Britannique :

- Éducation au choix de carrière et de vie
- Transitions vers l'après-secondaire

Pour l'année scolaire 2019-2020 et les années suivantes, les cours d'éducation à la carrière ci-après seront donnés dans toutes les écoles de la Colombie-Britannique :

- Éducation au choix de carrière et de vie
- Liens avec la vie personnelle et professionnelle



Les élèves du programme d'études du secondaire deuxième cycle de la C.-B. pourront satisfaire aux exigences visant l'obtention du diplôme du programme d'éducation à la carrière avec l'une ou l'autre des combinaisons ci-après :

- Planification 10/Transitions vers l'après-secondaire
- Planification 10/Liens avec la vie personnelle et professionnelle
- Éducation au choix de carrière et de vie/Transitions vers l'après-secondaire
- Éducation au choix de carrière et de vie/Liens avec la vie personnelle et professionnelle

N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions!

Envoyez vos questions et commentaires à l'adresse

curriculum@gov.bc.ca

